

# 2 JOURS STAVELOT REVIVAL



Règlement Particulier

10 – 11 Août 2024

## Table des matières

1. ORGANISATION .....	3
2. COMITE D'ORGANISATION .....	3
3. OFFICIELS.....	3
4. PARTICIPANTS.....	3
5. DEMANDE D'ENGAGEMENT.....	3
6. ANNULATION D'ENGAGEMENT .....	3
7. ANNULATION DE L'EPREUVE .....	3
8. CATEGORIES .....	4
9. MOTOS.....	4
10. PILOTES.....	5
11. CONTROLE ADMINISTRATIF.....	5
12. CONTROLE TECHNIQUE.....	5
13. TRANSPONDEUR.....	6
14. TIMING .....	6
15. DEROULEMENT DE L'EPREUVE .....	7
16. PENALITES.....	7
17. CLASSEMENT ET REMISE DE PRIX.....	8
18. MODIFICATIONS.....	8

## 1. ORGANISATION

JUMPY asbl organise les 10 et 11 août 2024, une épreuve d'enduro à l'ancienne les « 2 jours de Stavelot Revival ». Cette épreuve se disputera conformément au Code sportif FMB et ses annexes, au présent règlement particulier.

## 2. COMITE D'ORGANISATION

L'organisation est assurée par JUMPY asbl.

## 3. OFFICIELS

Directeur de Course : à désigner par la FMB

Adjoint : Philippe MARQUET

Responsable de Sécurité : JUMPY asbl

Responsable technique : à désigner par la FMB

## 4. PARTICIPANTS

Les « 2 Jours de Stavelot » sont ouverts à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation. Le montant des inscriptions est fixé à 160€ pour les deux jours. Ce tarif inclut :

- La participation à l'enduro
- Une entrée au Bikers'Fesitval pour un accompagnant
- L'assurance individuelle et responsabilité civile
- La location du transpondeur
- L'accès à la Bikers'Party avec le repas du samedi soir + 2 boissons
- Une casquette souvenir

Le nombre de machines admises est fixé à 250.

## 5. DEMANDE D'ENGAGEMENT

Les inscriptions ne peuvent se faire qu'en ligne via : <https://booking.dgsport.eu/fr/60-enduro-classic-2-jours-stavelot-revival>

Le montant de l'inscription est fixé à 160€ pour les 2 jours.

Les droits de participation devront être payés à l'inscription via Worldline ou endéans 14 jours par virement bancaire.

## 6. ANNULATION D'ENGAGEMENT

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 10 juillet. L'inscription sera remboursée à 50% jusqu'à un mois avant l'épreuve. Passée cette date, il n'y aura plus de remboursement.

## 7. ANNULATION DE L'EPREUVE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

## 8. CATEGORIES

Les motos doivent répondre à l'une de ces catégories et conserver entièrement les spécificités d'époque.

- A/ Jusqu'à l'année de construction 1970 inclus
  - Classe 1: 50/75cc
  - Classe 2: 100/125cc
  - Classe 3: + 125cc
- B / De l'année de construction 1971 à l'année de construction 1975 inclus
  - Classe 4: 50/75cc
  - Classe 5: 100/125cc
  - Classe 6: 175cc
  - Classe 7: + 175cc
- C / De l'année de construction 1976 à l'année de construction 1980 inclus
  - Classe 8: 50/75cc
  - Classe 9: 100/125cc
  - Classe 10: 175cc
  - Classe 11: 250cc
  - Classe 12: + 250cc
- D / De l'année de construction 1981 à l'année de construction 1991 inclus
  - Classe 13: 50/80cc
  - Classe 14: 100/125/175cc
  - Classe 15: + 175cc
- E/ Dames

## 9. MOTOS

Les motos doivent être :

- conformes au code de la route,
- immatriculées,
- être en ordre d'assurance.

Une petite plaque d'immatriculation pendant l'épreuve est tolérée.

La plaque gouvernementale peut être demandée au CT.

Les side-cars et assimilés ne sont pas autorisés.

## 10. PILOTES

Une licence enduro émise par la FMB est nécessaire :

- Licence 1 manifestation souscrite en avance via My FMB-BMB (Prix: 35€ pour les résidents belges, 45€ pour les étrangers\*)
- Licence 1 manifestation sur place (Prix: 50€ pour les résidents belges, 60€ pour les étrangers\*)
- Licence annuelle enduro FMB classic (Prix: 145€)

Cliquez [ICI](#) pour faire une demande de licence à la FMB - Fédération Motocycliste de Belgique.

il faut ajouter à ce coût l'affiliation à un club (Club organisateur JUMPY asbl, 25€ par an).

\*Les coureurs étrangers peuvent participer avec leur licence nationale et une autorisation de départ émise par une fédération nationale affiliée à la FIM.

Le port de vêtements de moto, casque avec homologation E3, bottes, gants, blouse ou veste à manches longues est obligatoire.

## 11. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle administratif se déroulera le vendredi 9 août de 15h00 à 20h00 et le samedi 10 août de 7h00 à 8h00 dans le paddock du circuit de Spa-Francorchamps.

Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires suivantes :

- La confirmation d'inscription
- L'assurance & le certificat d'immatriculation de la moto
- Le permis de conduire
- La carte d'assistance mutuelle Européenne

## 12. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique se tiendra le vendredi 9 août de 17h00 à 20h00 et le samedi matin 10 août de 7h00 à 8h00 dans le paddock du circuit de Spa-Francorchamps.

Lors de ce contrôle, seront examinés :

- Les feux avant et arrière en état de fonctionnement
- Les freins en état de fonctionnement
- Les pose-pieds repliables
- La pose réglementaire des numéros de départ.  
Ces derniers doivent être apposés par le pilote à l'avant et sur les flancs.  
Seul le numéro de départ avant est fourni par l'organisateur
- Les décibels : MAXIMUM 94DB (Plus de 94 DB = points de pénalité, plus de 110 DB = pas de départ)
- La bonne pose du transpondeur. Il doit être monté à l'avant droit.

## Choix des pneus

Sont autorisés les pneus Enduro DOT et ou « E » sur le flanc H=13mm ou pneus qui ressemblent à l'ancien profil enduro - les Pneus Cross sont interdits

Il n'y a pas de parc fermé le vendredi soir.

Toutes les motos participantes DOIVENT être dans le parc fermé le samedi matin à 08h00 au plus tard. Toute minute de retard sera pénalisée d'un point.

## 13. TRANSPONDEUR

Il doit être retiré par le pilote au contrôle administratif en laissant sa carte d'identité en caution. Il doit être placé sur tube de fourche côté droit.

Attention ! Si perte ou dégradation du transpondeur = 250€

## 14. TIMING

### Vendredi 9 août :

- L'accès au parking dans le périmètre du circuit débute à 15h00. Chaque participant devra passer prendre ses accès au Welcome Center qui sera situé au Karting de Spa-Francorchamps pour pouvoir accéder à l'enceinte du Circuit de Spa-Francorchamps. Vous serez alors dirigé par l'organisateur.
- Une fois installé, vous pourrez vous rendre au contrôle administratif. Un plan détaillé du contrôle administratif et technique ainsi que des paddocks attribués à l'Enduro sera envoyé environ 15 jours avant l'épreuve.
- Le Contrôle Technique aura lieu de 17h00 à 20h00 dans l'enceinte du circuit.
- Pas de parc fermé, le vendredi soir

### Samedi 10 août :

- L'accès au circuit à partir de 7h00
- Le Contrôle administratif et technique aura lieu de 7h00 à 8h00.
- Le briefing obligatoire sera donné à 8h45 et l'endroit vous sera communiqué lors du contrôle administratif.
- Les premiers concurrents démarrent à 9h30 à raison de 2 pilotes par minute.
- Le tracé du samedi se compose de 1 boucle de 100 Km plus 4 épreuves spéciales.
- La parade sur le circuit aura lieu à 18h30 et tous les participants y sont conviés
- Le soir, la moto doit être placée obligatoirement dans le parc fermé avant 20h00.

Le fonctionnement des feux sera vérifié.

En cas de défaut, le concurrent se verra infliger des points de pénalités.

Si un problème est identifié au niveau de l'échappement, par exemple la perte du silencieux, le concurrent sera mis hors course.

### Dimanche 11 août :

- L'accès au parc fermé se fait uniquement 15 minutes avant l'heure de départ, sous réserve de présentation de la carte de retrait.

- Les premiers concurrents démarrent à 9h00 à raison de 2 pilotes par minute.
- Le tracé du dimanche se compose d'une boucle de 60 km plus 4 épreuves spéciales
- À la fin de la course, la moto doit être replacée dans le parc fermé.

Les concurrents peuvent récupérer leur moto seulement une demi-heure après l'arrivée du dernier participant.

Le fonctionnement des feux sera vérifié. En cas de défaut, le concurrent se verra infligé des points de pénalités.

Si un problème est identifié au niveau de l'échappement, par exemple la perte du silencieux, le concurrent sera mis hors course.

- L'affichage et la remise des prix s'effectueront à partir de 18h00.

## 15. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Les concurrents effectueront un circuit TT, sur routes et chemins accessibles à tous. Le code de la route s'applique et la signalisation doit être respectée.
- Dans les villages et agglomérations, la vitesse pourra être contrôlée.
- Le ravitaillement en carburant se fait uniquement sur un tapis environnemental. Des points de pénalités seront appliqués en cas de non-respect. Le ravitaillement peut se faire après la première boucle de 40km avant l'arrivée dans le paddock du circuit et avant le contrôle horaire dans le parc des coureurs
- En plus de la procédure de départ, qui est considérée comme un test, il y a 4 tests spéciaux différents qui sont tous éligibles pour l'établissement des résultats.

## 16. PENALITES

- Une pénalité de départ suivant l'âge du participant sera appliquée. Nous attribuons 100 points de pénalité de départ à chaque participant, desquels nous déduisons l'âge du participant concerné. Exemple : Pilote de 62 ans :  $100 - 62 = 38$  points de pénalité. Pilote de 36 ans :  $100 - 36 = 64$  points de pénalité
- 1 point = 1 seconde
- Le départ : dans la minute qui suit le départ, le concurrent, moteur en marche doit parcourir une distance de 20 mètres. Le moteur ne démarre pas ou démarre trop tard : 2 points de pénalité. Le participant démarre le moteur trop tôt : 5 points de pénalité.
- Le non-stop : 1 pied = 1 point / 2 pieds = 2 points / 3 pieds ou plus = 3 points / rouler hors zone ou échec = 5 points / refuser le test = 10 points
- Le slalom :
  - a) Le parcours est chronométré. Chaque seconde équivaut à un point (les 100èmes sont arrondis vers le haut) Exemple : 1 minute 35 secondes = 95 points.
  - b) Renverser ou déplacer un cône = 1 point par cône.
  - c) Faire une erreur dans le parcours en manquant un cône ou plus = 5 points.
  - d) Freiner en dehors de la zone de freinage = 10 points
- Le test d'accélération/freinage :
  - a) Le parcours est chronométré. Chaque seconde est un point (les 100èmes sont arrondis) ex 2 minutes 35 secondes = 155 points.
  - b) Freiner en dehors de la zone de freinage = 10 points.

- c) Dépasser le nombre de décibels maximum autorisé = 2 points par Db. Exemple  
 $96\text{dba} = 2 \times 2 = + 4$  points de pénalité.
- Test enduro : Le parcours est chronométré. Chaque seconde équivaut à un point (les 100èmes sont arrondis) ex 2 minutes 35 secondes = 155 points.
- Autres points de pénalité :
  - a) Moto présentée en retard dans le parc fermé = 1 point de pénalité par minute de retard.
  - b) Feux qui ne fonctionnent pas = 5 points (Le contrôle s'effectue à l'entrée du parc fermé le samedi soir et le dimanche à la fin de l'épreuve).
  - c) Echappement ou silencieux cassé ou perdu = mise hors course
  - d) Absence lors du briefing = interdiction de prendre le départ

## 17. CLASSEMENT ET REMISE DE PRIX

Le classement s'effectue par année de construction, toutes les cylindrées confondues. Une coupe est prévue pour le premier de chaque classe.

- Une coupe sera remise aux 3 premières dames participantes.
- Une coupe sera offerte au participant le plus âgé.
- Chaque participant recevra un souvenir.

## 18. MODIFICATIONS

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées au plus tard lors du contrôle administratif.